

Mgr Scicluna rappelle la ferme condamnation de l'Eglise contre les crimes pédomaniaques

Author : Riposte Catholique

Categories : [Divers Osservatore](#)

Date : 17 mars 2010

Chacun sait - ou devrait savoir - que le cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi, avait naguère édicté des normes très strictes à propos des delicta graviora, à savoir les crimes contre l'Eucharistie et les autres sacrements (notamment les viols du secret de la confession) et les abus sexuels contre des mineurs, qui étaient devenus de la compétence

réservée de la congrégation pour la Doctrine de la foi.

Comme, ces derniers temps, a beaucoup circulé la rumeur infâme selon laquelle Benoît XVI aurait opiniâtement "couvert" les crimes pédomaniaques, il n'est pas inutile de le rappeler.

C'est ce que

vient de faire avec autorité Mgr Charles Scicluna, promoteur de justice de la CDF dans un entretien avec l'[Avvenire](#).

Source: l'[Avvenire](#),
via [Cathobel](#)

—